

RÔLE ET RESPONSABILITÉS DU PRÉSIDENT EXÉCUTIF DU CONSEIL

Le conseil d'administration (le « conseil ») a pour politique de ne pas confier à la même personne les fonctions de président exécutif du conseil et de chef de la direction. Si le président du conseil n'est pas indépendant, les administrateurs indépendants nomment un administrateur principal indépendant.

Les responsabilités principales du président du conseil consistent à superviser et à diriger le conseil et à l'aider à s'acquitter de ses fonctions et de ses responsabilités de manière efficace et indépendante de la direction. Le président du conseil a notamment les responsabilités suivantes :

- assurer la direction afin d'améliorer l'efficacité du conseil ;
- agir à titre de liaison entre le conseil et la direction ;
- aider à la représentation de la Société, s'il y a lieu, auprès des groupes externes ;
- surveiller la mise en œuvre d'une bonne gouvernance d'entreprise ;
- présider les réunions du conseil et les assemblées annuelles et extraordinaires des actionnaires ;
- participer à la préparation de l'ordre du jour de chacune des réunions du conseil ;
- contrôler le travail des comités du conseil et, à cet égard, le président exécutif du conseil peut assister, à titre de participant sans droit de vote, à toutes les réunions des comités du conseil (autres que ceux dont il est membre) ;
- faire en sorte qu'un jeu de documents approprié soit fourni en temps opportun à chaque administrateur avant la réunion ;
- faciliter l'évaluation par le conseil et l'auto-évaluation de son efficacité et la mise en œuvre d'améliorations ;
- fournir des directives appropriées aux membres du conseil pour les aider à s'acquitter de leurs fonctions ; et
- s'assurer que les administrateurs récemment nommés bénéficient d'un programme approprié d'orientation et de formation.

Le président actuel du conseil d'administration ci-après désigné le président exécutif du conseil, a également un rôle de direction avec des responsabilités correspondantes qui peuvent être décrites comme suit :

- appuyer le chef de la direction et l'autorité que représente ce poste;
- agir à titre de mentor auprès de l'équipe de la haute direction;
- fournir des conseils sur des questions opérationnelles et techniques à enjeux et valeur élevés;
et
- participer aux décisions et à la mise en œuvre de nouvelles ou différentes initiatives stratégiques et contribuer généralement aux initiatives de planification stratégique qui relèvent du chef de la direction.